



# La Lettre de l'ANPIHM

Numéro 19 – janvier 2009 –  
Bulletin interne à l'ANPIHM réservé aux adhérents  
30, Cours du Parc, 21000 Dijon  
e-mail : [contact@anpihm.org](mailto:contact@anpihm.org)  
site : [www.anpihm.org](http://www.anpihm.org)

## SOMMAIRE :

p1 : Editorial  
p2 : CA du 24 octobre 2008  
p3 : Lettre du Collectif "Ni pauvres ni soumis" au Président de la République  
p4 : Conseil d'Administration  
P5 et 6 : adhésions

## LES RESSOURCES, ENCORE ET TOUJOURS !

Le 15 décembre 2008, le Collectif "Ni pauvre, ni soumis" qui regroupe la quasi-totalité du mouvement associatif handicapé dont l'ANPIHM, et plus largement, un grand nombre d'associations de malades, a adressé au Président de la République, Nicolas Sarkozy, un courrier pour lui rappeler que les mesures prises au printemps et les décisions annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap en juin 2008, tout en étant « significatives », « ne répondent pas à la demande permanente et vitale des personnes en situations de handicap et de leurs proches qui ont manifesté le 29 mars 2008 ». (Cf. Le contenu de la Lettre 19 de l'ANPIHM).

L'ANPIHM se félicite de cette initiative dans la mesure où les revendications avancées par le Collectif sont au coeur de sa plate-forme revendicative qu'elle avait présentée aux différents candidats à la présidentielle en 2007. À ceci près que nous préférons l'expression « revenu de remplacement » plutôt que l'expression «revenu d'existence», dans la mesure où la première fait référence au travail et que les personnes dites handicapées ont toujours combattu et combattent toujours pour avoir un emploi, et lorsque cela est véritablement impossible en raison de la

lourdeur de la déficience, il paraît logique d'avoir un revenu de remplacement (en remplacement du salaire, bien évidemment) au minimum égal au SMIC.

En effet, le « revenu d'existence » fait référence à une philosophie des années 70 selon laquelle tout être vivant devrait bénéficier d'un minimum -- très largement inférieur au SMIC -- au choix pour lui de travailler ou de ne pas travailler, mais en aucun cas de ne pouvoir revendiquer une autre prise en charge à quelque titre que ce soit par la société. On imagine la fumisterie !

Cela étant, nous n'avons jamais voulu faire de cette divergence un obstacle, tant l'unité du mouvement associatif nous paraît essentielle ! Et bien nous en a pris.

En effet, cette unité ne se dément pas et trouve même une forme organisationnelle nouvelle dans les départements, ce qui permet à nombre de personnes en situations de handicap de se mobiliser sur ce qui reste la question centrale aujourd'hui, la question des ressources, a fortiori quand on ne peut pas travailler, car elle conditionne le pouvoir d'achat.

Le Collectif avait prévu une manifestation particulière visant à construire un « mur de visages » le 29 janvier 2009 -- les personnes dites handicapées n'étant pas des éléments de statistiques anonymes -- et voilà qu'est annoncé pour ce jour là, la plus grande manifestation unitaire des organisations syndicales puisqu'elles ont décidé toutes les huit de manifester ensemble.

À juste titre, le Collectif réunit ses membres le 7 janvier pour décider l'attitude à tenir ce jour-là, soit reporter purement et simplement notre manifestation au 29 mars 2009, soit, tout en la reportant au 29 mars 2009, manifester également localement et nationalement sur nos propres mots d'ordre le 29 janvier, la manifestation générale des salariés visant à défendre « le pouvoir d'achat et le cadre collectif et solidaire de la protection sociale », autant dire nos propres objectifs.

Pour sa part, l'ANPIHM appuiera cette proposition qui tend sous un jour particulier à sortir les personnes dites handicapées du ghetto social dans lequel « on » se plaît toujours à les confiner.

Vincent Assante.  
Président.

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le 24 OCTOBRE 2008

Présents : Mesdames et Messieurs Vincent ASSANTE, Leïla BAUDE, Gérard BAUDE, Daniel DELMAS, Etienne DOUSSAIN, Christian FRANCOIS, Jean HILD, Abdelkader ROUIS, Jean Luc SIMON.

Invités : Mme Catherine HAMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florence et Henri REBOUL, Alain RYCKELYNCK, Reynald NOWACK, Jean Pierre CHAMARD.

## Ordre du jour :

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2008.

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. Présentation et adoption des budgets prévisionnels des établissements :

- Après une présentation générale par le directeur de l'association du budget prévisionnel de chaque établissement, un bref débat s'engage sur les tendances proposées, investissements compris. A l'exception d'une observation prudente du Trésorier sur la trésorerie du foyer « Le Logis », les membres du conseil ne formulent pas de réserves sur les préconisations budgétaires 2009 des établissements sous gestion contrôlée.

### 3. Présentation et adoption des budgets prévisionnels des délégations et du siège :

- Siège social : la proposition budgétaire retient l'hypothèse d'une subvention nationale de la Direction de l'Action Sociale comme en 2008. Les administrateurs font remarquer la diminution des recettes en raison de la dénonciation du contrat qui liait l'ANPIHM avec la société BISE dans la mesure où celle-ci s'est livrée à des agissements portant préjudice à l'image de notre association.

Cette situation impose un strict respect du budget prévisionnel d'autant que nous n'avons eu aucune réponse de la Direction générale de l'action sociale concernant la demande exceptionnelle de subvention au titre de l'année 2008.

À la demande du Président, un débat s'engage sur l'opportunité de réaliser une seconde plaquette d'information, renouant en cela avec le titre de la revue de l'association « Bonjour la vie » et avec le but d'augmenter les concours publicitaires. Le tour de table qui s'ensuit valide le principe d'attendre l'année 2010.

Le Président fait un historique de la situation du legs dit de Saint Raphaël, en particulier des déboires avec le locataire, le syndic. Il fait part au conseil des démarches entreprises lors de ses propres déplacements pour remédier à la situation (devis, travaux, etc...). Le conseil donne le « feu vert » pour la continuité de ces démarches dans l'intérêt de l'association.

- Bretagne : le budget prévisionnel est validé en tenant compte de l'étalement du produit de l'opération « Brioches de l'amitié ».

- Haute-Garonne : L'activité de la délégation est réduite à présent aux activités de nos membres participant à la commission d'accessibilité de Toulouse chargée de donner un avis lors de la demande de permis de construire avant ouverture des établissements recevant du public. Cette activité est largement financée par une subvention de la mairie de Toulouse. Le président informe le conseil de l'estimation par les services des Domaines des locaux mis en vente, soit 350 000 euros.

Ce faisant, il donne aussi un point d'information sur les situations issues des legs de Nice et des Vosges (Opam de Nice et propriété des Vosges) et sur le contentieux en cours avec la mairie de Salleiles suite à l'avis de la cour de Cassation.

### 4. Evolution des projets de résidences et services :

- Paris : le conseil est informé des difficultés en cours pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement et sur les perspectives ouvertes dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

- Seine-Saint-Denis : de bons contacts ont été établis avec la commune d'Aubervilliers, contacts qui pourraient vite d'avérer fructueux. Un contact analogue est en cours avec la commune d'Aulnay sous bois, sans réponse à ce jour.

- Bretagne : Ille-et-Vilaine, Rennes : la difficulté réside toujours dans le fait que le département a décidé de créer en priorité des Foyers d'accueil médicalisé plutôt que des Résidences comme les nôtres, permettant d'accueillir également des personnes dites lourdement handicapées. La réévaluation du schéma directeur serait le moment opportun de positionner l'association sur un troisième projet. S'agissant des Côtes d'Armor, les partenaires éventuels sont relancés (AFM).

- Côte d'Or, Dijon : le projet n'avancera pas tant que le Conseil général n'aura pas terminé le Schéma départemental des personnes handicapées de Côte d'Or. Mais il est certain que les besoins sont bien réels, à la fois parce que les réalisations qui ont vu le jour depuis le dernier Schéma sont sans commune mesure avec les besoins recensés à

l'époque, besoins recoupés aujourd'hui par les listes d'attente que nous ont fournies les trois établissements de rééducation de Dijon.

- Nîmes, Gard ; Montpellier, Hérault ; Perpignan, Pyrénées orientales : pour le moment il n'a pas encore été possible de regrouper l'ensemble des listes d'attente pouvant prouver la nécessité d'une Résidence dans ces départements, en dehors de témoignages verbaux.

#### 5. Questions diverses :

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le conseil d'administration

Prochaine réunion du conseil d'administration : **courant avril 2009**, la date n'étant pas encore précisée.

Le Secrétaire

Le Président

Daniel DELMAS

Vincent ASSANTE

## *LETTRE DU COLLECTIF "NI PAUVRES NI SOUMIS" AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*



Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 15 décembre 2008

Monsieur le Président de la République,

Le 29 mars dernier, 35 000 personnes manifestaient dans les rues de Paris à l'appel de notre collectif « Ni pauvre, ni soumis » pour la création d'un revenu d'existence des personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, quel que soit l'âge.

Pour répondre à cette forte demande, vous avez annoncé le 10 juin à l'occasion de la Conférence nationale du handicap plusieurs orientations et notamment :

- la revalorisation de l'AAH de 25% d'ici 2012
- la suppression de la condition d'inactivité d'un an pour accéder à l'AAH pour les personnes ayant un taux d'invalidité compris entre 50 et 80%
- un dispositif liant la demande d'AAH et l'accompagnement vers l'emploi de ceux qui peuvent travailler
- une simplification et une amélioration du cumul entre allocation et salaire

Tout en reconnaissant que ces décisions sont significatives, elles ne répondent pas à la demande permanente et vitale des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui ont manifesté le 29 mars.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la politique des ressources des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante ne peut se réduire à une politique en faveur de l'emploi : une majorité des personnes que nous représentons dans le cadre de notre collectif ne pourront jamais (ou jamais plus) travailler !

Ensuite, les travaux annoncés par le gouvernement sur l'AAH ne prennent pas en compte nos principales demandes :

- La création d'un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.  
La revalorisation de l'AAH de 25% d'ici 2012 portera son montant seulement à 776 € alors que le montant du seuil de pauvreté est déjà aujourd'hui de 880 € (selon le calcul européen adopté par l'INSEE : 60% du revenu médian).  
De plus, la non prise en compte des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).
- L'harmonisation, en les améliorant, des différents régimes d'allocations et de pensions existants. Aujourd'hui, les travaux du gouvernement se limitent à l'AAH et n'englobent pas l'ensemble des pensions et rentes perçues par les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante.  
Nous tenons à vous rappeler que de nombreuses personnes en situation de handicap ou de maladie chronique sont titulaires de faibles pensions d'invalidité. Or pour ces dernières, tout comme pour l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité, vous n'avez pas évoqué de revalorisation similaire à l'AAH. A ce jour, pour mémoire, le montant minimum de la pension d'invalidité n'est que de 260,17 €/mois et pour l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité 372,95 €/mois.
- L'exonération des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante de certaines taxes qui les pénalisent particulièrement et pèsent sur leurs ressources : les franchises médicales, le bonus malus sur les voitures particulières,...

L'an passé, nous vous avons fait part de nos inquiétudes et de nos attentes. Aujourd'hui, la situation s'est encore aggravée. Vous avez perçu la principale préoccupation des Français les plus modestes sur leur pouvoir d'achat : les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante sont les premières concernées. Aujourd'hui, la crise financière et économique fragilise encore plus la situation précaire des personnes que nous représentons.

Le 10 juin dernier, vous avez donné raison à notre exigence. Plusieurs de vos ministres ont reconnu la légitimité de notre mobilisation pour une pleine participation sociale et citoyenneté de tous.

Nous défendons pour cela les valeurs de la solidarité : comment accepter dans notre pays que des centaines de milliers de personnes fragilisées par leur handicap ou leur maladie vivent sous le seuil de pauvreté dans l'indifférence la plus totale ?

La République française doit garantir à tous le droit de vivre dignement.

Représentant ces personnes les plus fragilisées, notre mouvement entend continuer à se mobiliser et exprimer publiquement nos préoccupations.

Aussi, nous espérons que vous serez attentif à notre mobilisation et nous nous permettons de solliciter auprès de vous un rendez-vous avec des représentants de notre collectif afin de vous faire part directement de l'expression des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.



Pour le collectif « Ni pauvre, ni soumis »

Jean-Marie BARBIER



## ADHÉSIONS 2009

Chère adhérente, cher adhérent,

Permettez-nous tout d'abord de vous présenter tous nos vœux pour l'année nouvelle à l'heure où nous venons, confiant en votre fidélité, vous solliciter pour le renouvellement de votre adhésion.

L'année 2008 a permis à notre association de développer l'ensemble de ses projets de création de Résidence à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement mais aussi dans la région parisienne, ce que nous n'attendions pas aussi rapidement, en Seine-Saint-Denis sur la commune d'Aubervilliers.

Cela étant, même si la Direction de l'association n'est pas restée inactive, les contacts avec différentes associations et organismes publics dans les départements des Côtes-d'Armor, de Côte-d'Or, du Gard, et des Pyrénées orientales pour avancer dans la voie de la création de Résidences dans ces départements n'ont pas permis d'avancer de manière décisive. Néanmoins, organisée à l'initiative de notre ami Jacques Lacombe, une réunion des associations de la région rennaise a permis de mieux lire les besoins et de nouer des contacts qui devraient s'avérer décisifs pour l'émergence d'une troisième Résidence dans ce département.

Nous avons par ailleurs participé avec le Mouvement associatif national unis pour la première fois dans une manifestation rassemblant 35 000 personnes dites handicapées et leur entourage pour l'amélioration des ressources et ensuite à la Conférence nationale du Handicap, animée par le président de la république, conférence au cours de laquelle chacun a pu constater combien les mesures annoncées seraient loin de satisfaire les besoins exprimés.

Dans le même temps, dans le cadre de la préparation de la loi de finances dont vous découvrirez l'analyse dans la prochaine plaquette, nous avons fait valoir aux parlementaires qui nous interrogeaient la faiblesse des ressources qui étaient apportées aux personnes dites handicapées, notamment en matière de pension d'invalidité et de retraite lorsque les personnes dépassent l'âge fatidique de changement de statut incarné par le passage à 60 ans, ou 65 ans selon les cas.

Pour la première fois depuis 15 ans, nous avons sollicité la Direction générale de l'action sociale pour qu'elle contribue, au même titre qu'elle le fait pour de nombreuses associations nationales, au financement du fonctionnement de notre association.

La réponse se fait attendre et je crains qu'il nous faudra beaucoup de patience. Dès lors vous comprendrez que nous allons vous répéter encore une fois que nous avons besoin de votre soutien et de votre fidélité et que nous serions heureux, cette année encore, de vous compter parmi nous, vous remerciant de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'adhésion au verso, ceci est très important pour éviter toute erreur, accompagné de votre paiement -- sauf demande différente de votre délégation -- à: ANPIHM, 17 square Charles Dullin, 35 200 Rennes, la cotisation, dont la dernière Assemblée Générale n'a pas souhaité qu'elle soit augmentée, restant toujours déductible de vos impôts à hauteur de 60 %.

Comme vous le savez, nous avons maintenu l'existence d'une carte d'adhésion à l'ANPIHM, et que vous recevrez par retour avec le reçu fiscal à la condition de bien vouloir le préciser sur votre bulletin d'adhésion. Bien entendu, si vous avez déjà réglé votre cotisation, ce qui est peut-être déjà le cas d'un certain nombre d'entre vous, vous pourrez nous la demander également.

En vous remerciant par avance de votre fidélité, nous vous prions de croire, chère adhérente, cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Vincent ASSANTE

*Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs*

Présidence : 30 Cours du Parc – 21000 DIJON

☎ / FAX : 03.80.71.28.91 – E-mail : contact@anpihm.org

*Siège Administratif : 17 square Charles Dullin – 35200 RENNES*

☎ : 02 99 32 28 12 - FAX : 02 99 26 35 48



**BULLETIN D'ADHESION 2009**

Mme  Mlle  M \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Déclare souscrire une adhésion en qualité de membre :

ACTIF (Pers. Hand.) Minimum 22 €

Donateur Minimum 32 €

Bienfaiteur Minimum 50 €

D'Honneur Minimum 82 €

De Soutien (indiv.) Minimum 200 €

De Soutien (Société) Minimum 500 €

C.B.  C.C.P.  Autres

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Bulletin à retourner accompagné de votre règlement : 17 square Charles Dullin 35200 RENNES**

Merci de préciser si vous souhaitez recevoir la carte d'adhérent

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**